

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du séance 22 juin 2015



1 – SMACL assurances – avenant au contrat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de la SMACL relatif au contrat prestations statutaires.

Le Conseil Municipal approuve les avenants n°7 et n° 8 au contrat ALEASSUR.

2 – Travaux

➤ *Contrat de fourniture électrique*

Monsieur BEAUJEAN informe le Conseil Municipal de la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité (Tarifs Jaune et Vert), les clients ayant un contrat d'électricité avec une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés. D'ici la fin de l'année 2015, la législation nous impose donc de consulter plusieurs fournisseurs d'énergie électrique afin de signer un contrat pour la fourniture d'électricité pour deux de nos sites : le stade et la salle des fêtes / gymnase. Six fournisseurs ont été consultés, nous avons reçu deux propositions : EDF et GDF-SUEZ.

Il présente le rapport d'analyse des offres. Il préconise de retenir un prestataire de proximité, EDF. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

➤ *Maîtrise d'œuvre – travaux économie d'énergie*

Il est rappelé au Conseil Municipal que suite au rendu du volet 1 du COEP, il a été décidé de faire une étude thermique un peu plus complète sur trois bâtiments : la mairie, le CLSH et l'école primaire.

Deux nous ont remis des offres :

- **RENARD – MOLABE** de Lamotte-Beuvron

- **PACT** de Tours

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise PACT de Tours.

3 – Convention avec la CCSR

➤ *Convention de mise à disposition des services entre la commune et la CCSR*

Le Conseil Municipal approuve la convention.

➤ *Convention de mise à disposition de Mme Aline DUPORT*

Avis favorable du Conseil Municipal. Il demande que l'adresse de la CCSR soit corrigée.

➤ *Ajustement de la convention création service instructeur*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des changements apportés par rapport à la fois précédente. Le Conseil Municipal approuve ses modifications.

➤ *Modification des statuts – complément*

Afin de permettre de faire bénéficier le service instructeur aux communes n'appartenant pas au périmètre de la CCSR, il est nécessaire de compléter les statuts. Avis favorable du Conseil Municipal.

4- Demande de M. RILLY : acquisition d'une parcelle communale

Monsieur RILLY souhaite développer son établissement, la construction d'un bâtiment empiètera sur le parking, il souhaite donc acquérir 115 m² de terrain appartenant à la commune afin de maintenir une certaine surface de stationnement. Le Conseil Municipal décide de céder les parties des parcelles souhaitées. Monsieur le Maire précise que M. RILLY prendrait à sa charge les différentes dépenses liées à cette transaction, notamment les frais de bornage et le déplacement de la clôture.

5- Motion Contre la fermeture du Centre des Finances publiques de Salbris

Le Conseil Municipal à pris connaissance de la motion et a décidé de s'opposer au projet de la direction départementale des finances publiques de Loir-et-Cher prévoyant la fermeture du centre de finances publiques de Salbris.

Monsieur MAURICE, informe qu'en parallèle de cette procédure, une pétition est à la disposition des élus à l'accueil.

6 – DICRIM

Monsieur Thomas CORRALES présente le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) au Conseil Municipal, ce document sera consultable en mairie pendant deux mois. D'autre part, il propose la plaquette qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Il précise que le PCS est en cours de finalisation. Le Conseil Municipal devra se réunir pour actualiser les fiches d'action.

7 – Tarifs de la cantine

A compter du 1^{er} septembre les tarifs de la cantine seront les suivants :

- Repas enfant : 2,80 €
- Repas adulte : 4,50 €

8 – Projet d'installation d'un médecin et de ré installation de l'infirmière

Monsieur MAURICE informe le Conseil Municipal de son entretien avec l'infirmière Mme Catherine GAILLEZ. Elle souhaite effectuer une permanence, et dans le local actuel, elle rencontre un problème d'accessibilité. Il lui a été proposé l'ex local de M. BERRUE qui est destiné à devenir un cabinet médical. Nous pourrions envisager une partie pour le futur docteur et une partie pour l'infirmière.

Un groupe de travail composé de :

M. Pierre MAURICE, M. Marc BEAUJEAN, Mme Corinne PENICAUD, Mme Henriette MOREAU, Mme Nadine BIDRON, M. Romain DE ZUTTER, Mme Nadine HOURLIER,

est créé pour suivre et gérer l'évolution de ce dossier.

9 – Questions diverses

Mme HOURLIER invite le Conseil Municipal à la fête de l'été, à partir de 11h30 à la maison de retraite.